Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260408-DE_31_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents : 02
Nombre de pouvoirs : 00
Date de convocation : 31/03/2026 et 02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, LE FUR BASLÉ Frédérique, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, POREE Sébastien, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, LAUNAY Jean-Dominique, JACQUEMIN Bruno, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absents excusés : ROMÉ Cyril, CRESSANT Boris

Secrétaire de séance : HERVEÏC Sylvaine

OBJET DE_31_2026 : ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rôle des conseillers municipaux au sein des commissions communales. Ces dernières sont chargées de préparer des questions et des décisions qui seront soumises au Conseil Municipal. Leur fonctionnement n'est soumis à aucune règle de délai ou de quorum. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article). Monsieur le Maire précise également que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose que chaque commission soit présidée par l'adjoint référent et que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission, en plus de l'adjoint référent, soit fixé à 4 représentants de la majorité et à deux représentants de la minorité.
Après avoir décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, au sein des commissions les membres ci-dessous qui ont candidaté :

1. **Commission « affaires culturelles et vie associative »** : adjoint : PATRIZI Guillaume. Membres : LE FUR BASLÉ Frédérique, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, BEGASSE Marie, POREE Sébastien et RONCIERE Lydie.

2. **Commission « informations et communication écrite et numérique »** : adjointe : LE FUR BASLÉ Frédérique. Membres : PATRIZI Guillaume, SOREL Guillaume, LAUNAY Jean-Dominique, JENOUVRIER Anne-Sophie et BEGASSE Marie.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260408-DE_31_2026-DE

3. **Commission « affaires scolaires et périscolaires, jeunesse et sport, affaires sociales, petite enfance »** : adjointe : HERVEÏC Sylvaine. Membres : TOUFFET Marlène, BEGASSE Marie, LE FUR BASLÉ Frédérique, JENOUVRIER Anne-Sophie, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

4. **Commission « finances »** : adjoint : PATRIZI Guillaume. Membres : SOREL Guillaume, TOUFFET Marlène, LAUNAY Jean-Dominique et MOULIN Séverine.

5. **« Commission urbanisme, bâtiments, sécurité et voirie, environnement, écologie et cadre de vie »** : adjoint : ROMÉ Cyril. Membres : HORVAIS Monique, LEROY Liliane, POREE Sébastien, CRESSANT Boris, SOUQUET Florian, LAUNAY Jean-Dominique et MOULIN Séverine.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Sylvaine HERVEÏC

Le Maire,

Loïc LEBRET

MAIRIE DE BONNEMAIN